



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste de

spécialiste terrains

taux d'activité 100%

auprès du service de l'édilité.

Missions principales

- assurer la gestion du patrimoine foncier de la Ville;
- coordonner techniquement et financièrement les opérations (achat, vente, échange et location) décidées par la Ville;
- fonctionner comme support métier pour la commission terrains.

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau supérieur dans un domaine financier ou technique (Université, HES ou autre formation équivalente);
- justifier d'une expérience pratique confirmée en droit foncier et administratif ou en financement immobilier et gestion publique;
- disposer de connaissances administratives, techniques et juridiques dans le domaine d'activité concerné;
- maîtriser les outils informatiques courants;
- être doté des compétences sociales et aptitudes suivantes: discrétion et entregent, correction exemplaire, éthique du service public, esprit d'ouverture et flexibilité, capacité d'analyse et de synthèse, résistance à la pression, bon sens de la communication, rigueur et précision, aisance rédactionnelle, vision globale et esprit d'entreprise.

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes.

Entrée en fonctions: à convenir.

Domiciliation: avoir ou prendre domicile sur le territoire de la commune de Sion.

Traitement

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de poste et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Renato Salvi, chef du service de l'édilité, tél. 027 324 17 11.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « spécialiste terrains » à: Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 15 février 2013.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 22 janvier 2013

L'ADMINISTRATION COMMUNALE